

# Les partenaires sociaux relèvent les allocations chômage de moins de 3 %

Les Echos 01/07/2022

## SOCIAL

**Le patronat et les syndicats qui gèrent l'Unédic se sont mis d'accord pour une revalorisation de 2,9 % à compter de ce vendredi, bien inférieure à l'inflation.**

A. R. et Solveig Godeluck  
@Solwii

Plus durs que le gouvernement. Réunis jeudi, les partenaires sociaux qui gèrent l'Unédic se sont accordés, non sans mal, sur une augmentation de 2,9 % des allocations versées aux chômeurs. Soit un niveau nettement inférieur à l'inflation. Le coup de pouce interviendra à compter de ce vendredi et concernera 95 % des chômeurs indemnisés, soit 2,1 millions de personnes, à raison de 30 euros en moyenne par mois environ.

Contrairement à la plupart des autres prestations sociales pour lesquelles c'est l'Etat qui tranche, syndicats et patronat sont libres de décider chaque année de revaloriser tout ou partie des différentes allocations versées aux chômeurs.

### Intenses marchandages

L'exercice donne toujours lieu à d'intenses marchandages. « Lors des cinq dernières années cette revalorisation était en moyenne de 0,5 %. Le conseil d'administration [...] a, dans sa décision, tenu compte du contexte économique, notamment de l'inflation, et de l'équilibre financier du régime », a indiqué l'Unédic dans un communiqué.

De fait, la hausse décidée est notable, mais loin de couvrir la flambée du coût de la vie, avec une inflation attendue à 5,5 % en moyenne cette année par l'Insee (5 % selon Bercy). Et cela, alors que les prestations sociales, les minima et les pensions de retraite de base vont bénéficier d'une revalorisation anticipée de 4 % en juillet, pour compléter les hausses de 1,8 % et de 1,1 % survenues au premier semestre. C'est la

mesure centrale du projet de loi pour le pouvoir d'achat qui devrait être présenté en Conseil des ministres la semaine prochaine. Les aides au logement (APL) et le point d'indice de la fonction publique vont quant à eux grimper de 3,5 %.

### Boucle prix-salaires

La CFDT a indiqué avoir fait une première proposition de 4 %. Le patronat, lui, est parti de +1,8 %, c'est-à-dire le montant des revalorisations de prestations sociales d'avril. Plus encore que de réduire les 64 milliards de dette de l'Unédic, son obsession dans cette négociation a été de ne pas créer un « signal prix » auprès des salariés, qui pourraient revendiquer des augmentations et enclencher une boucle prix-salaires.

La CFDT a finalement accepté de transiger à 2,9 %, en parlant de « première étape » d'ici à la fin de l'année. La CFDT et les trois organisations patronales ont aussi signé. CGT, FO, CGC se sont abstenues pour marquer leur désapprobation, tout en permettant une revalorisation – en l'absence d'accord, il n'y aurait pas eu un centime de plus pour les chômeurs.

La CGT revendiquait une hausse de 8 % avec un minimum de 10 euros par jour, et FO, 5,8 %, c'est-à-dire le montant de l'inflation hors tabac sur les douze derniers mois. « On a fait 1,9 milliard d'économies sur le dos des chômeurs avec la réforme de l'assurance-chômage, le coût de la revalorisation n'est que de 800 millions d'euros : il y a encore de la marge ! » proteste Michel Beaugas, le négociateur FO. Précisément, de 800 millions sur dix-huit mois.

Les partenaires sociaux se montrent aussi moins dispendieux que l'Etat concernant les retraites. Le régime complémentaire Agirc-Arrco, géré par les partenaires sociaux, a ainsi préféré ne pas s'aligner sur la revalorisation anticipée des pensions de base, et attendre la date anniversaire annuelle de novembre pour augmenter les pensions. Avec pour résultat que pour beaucoup de retraités du privé, dont la part complémentaire est importante, la hausse de pension sera nettement inférieure à 4 % cet été. ■